

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

comme celle-ci devrait refléter les vues des députés en tant qu'individus.

J'admets une bonne partie des propos qu'a tenus le préopinant. Certaines des raisons pour lesquelles, selon lui, des députés de ce côté-ci de la Chambre n'approuveront pas la mesure, ne seront pas confirmées à mon avis. Mais même s'il a raison, je crois que les députés de ce côté-ci de la Chambre auraient beaucoup plus à gagner avec la télédiffusion. Quiconque siège à la Chambre depuis deux ou trois ans et a été témoin de la boue dans laquelle s'enlise le gouvernement, qu'il s'agisse des pratiques d'appels d'offres illégaux de la SCHL concernant le Collège Rochdale à Toronto ou les ventes de réacteurs CANDU, n'a pu s'empêcher d'observer l'aura de scandale qui accompagne le gouvernement et ses hauts fonctionnaires. Cela me fait songer à quelque monstre préhistorique qui, embourbé dans une vase antédiluvienne et essayant de s'en dégager en levant l'une de ses pattes ne fait que s'enliser davantage. A mon avis, tout observateur objectif concluerait que la loyale opposition de Sa Majesté profitera beaucoup plus que le gouvernement de la télédiffusion des travaux de la Chambre, compte tenu de la piètre administration actuelle.

Quant au député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), qui a dit en substance que nous devrions adopter la motion sans plus de tergiversations, je dirai que c'est bien là la caractéristique du parti socialiste qui tente sans grand succès depuis bien des années de construire le paradis socialiste. Il me fait penser à un entrepreneur qui, voulant construire une tour de 60 étages, commencerait par le 60^e étage pour terminer par les fondations.

Je le répète, je suis favorable à une motion de ce genre, mais nous devons l'examiner attentivement. Si je le suis, c'est pour certaines raisons, dont quelques-unes ont été évoquées par certains députés qui m'ont précédé dans le débat. Cela ne signifie pas pour autant que nous devons nous croiser les bras et laisser adopter la motion sans exprimer certaines inquiétudes ou formuler des idées de nature à éliminer les graves obstacles qui ne manqueront pas de surgir à la Chambre ou dans toute assemblée législative qui cherche à se doter de moyens électroniques pour diffuser ses délibérations.

L'avenir présentera beaucoup de difficultés. Nombreux sont ceux qui ont laissé entendre que le pays est menacé parce que trop souvent, nous avons adopté volontiers des projets de loi mal préparés sans tenir compte des conséquences. Et nous avons souvent été obligés d'apporter des amendements visant à améliorer une mesure boiteuse, à supprimer des difficultés et à mettre en vigueur un bill ou un projet. Le député nous demande d'adopter rapidement ce bill pour ensuite, je suppose, en oublier les conséquences. Monsieur l'Orateur, nous avons la responsabilité de comprendre que c'est là une étape sérieuse et importante qu'on demande à la Chambre de franchir. Je veux être certain qu'elle sera positive et qu'elle n'aboutira pas de la même façon que bien des mesures que nous avons adoptées—

[M. Baldwin.]

mesures qui se sont révélées inutiles et stériles tant pour la Chambre que pour la population canadienne.

Nous devons envisager certaines conditions. J'en ai mentionné quelques-unes lorsque j'ai pris la parole dans le débat de procédure. A l'heure actuelle, la Chambre a un hansard écrit fondé sur une loi du Royaume-Uni, adoptée en 1840, qui contient des dispositions relatives aux droits des députés, à ce qu'ils peuvent dire à la Chambre, au droit des media de publier ou de diffuser nos propos et aux droits de la population. Les droits du public sont trop souvent oubliés dans des débats de ce genre. J'ai l'intention, avant de conclure mes remarques, d'affirmer que le public a des droits et que nous manquerions à notre devoir si nous ne demandions pas au comité qui sera créé d'en tenir compte.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 5 heures?

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront abordées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Hochelaga (M. Lavoie)—La main-d'œuvre; le député de Selkirk (M. Whiteway)—Les affaires extérieures; le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn)—L'administration fédérale.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, les députés auront remarqué que le bill C-210, inscrit au nom du député de Selkirk (M. Whiteway), figure au *Feuilleton* depuis le début de la session; arrivé en tête de liste il y a quelque temps son étude a été reportée à la demande du gouvernement. Il a été convenu d'étudier le bill aujourd'hui, mais auparavant, la présidence doit faire une mise en garde au sujet de la recevabilité de cette mesure du point de vue de la procédure, puisqu'elle prévoit l'établissement, après négociation entre le gouvernement fédéral et les provinces, d'offices de classement pour restreindre la diffusion de la littérature obscène. De l'avis de la présidence, cela entraînerait une dépense de fonds publics, initiative que seul un ministre peut prendre au moyen d'une recommandation royale.